



Nos réf : NM/gca

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2022.94 – Prestation entrées Piscine auprès des usagers du Camping de la Ville de Maîche – Autorisation de signature avec la société SAS MY BONSENS

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

VU le souhait d'améliorer l'attractivité du Camping et de permettre aux usagers du Camping de bénéficier d'entrées à la Piscine,

Vu l'offre faite par la société SAS MY BONSENS,

DECIDE

Article 1 : Un contrat pour la refacturation des entrées piscine aux usagers du camping de la Ville de Maîche sera conclu avec la société SAS MY BONSENS, domiciliée 34 B, rue Saint Michel à MAICHE (25120) à compter du 1er janvier 2022.

Article 2 : Le prix unitaire de l'entrée piscine refacturée à la Ville de Maîche est de 4.50€ TTC par usager.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à la société SAS MY BONSENS et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 29 septembre 2022

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 30 septembre 2022

Publié sur le site internet le 30 septembre 2022